



Solidaires
Sud Rail

FO Cheminots

syndicalistes pas voyous !

A TOUS LES CHEMINOTS
NE LAISSONS PAS FAIRE !!!

**Le 11 février 2015 à 13h00 : Rassemblement au
21/23 rue d'Alsace à Paris-Est**

**Notre camarade Régis RAGON, convoqué devant le Conseil de Discipline est menacé
d'un Dernier Avertissement + 10 jours de mise à pied !!!**

Pourquoi: Avoir exercé son mandat de représentant du personnel et son mandat syndical !!!

Il est accusé d'avoir harcelé des représentants de la Direction !!!

Une Demande d'Explication Ecrite (701) lui a été remise, des reproches infondés sont affirmés sur la base d'une enquête réalisée à charge par la commission de l'éthique...qui n'a d'éthique que le nom. De plus, tous les entretiens ont été réalisés sous couvert d'anonymat sans que le moindre élément de preuve ne soit apporté par la Direction !!!

Qui pourrait accepter que l'on sanctionne un agent sans qu'il n'ait la possibilité de se défendre?

Lors de l'entretien préalable à la sanction, même chose, la Directrice de l'Etablissement ne connaît pas les faits reprochés et ne peut donc apporter aucune précision !!!

Quelle crédibilité peut-on accorder à cette direction régionale qui pratique et se rend complice de discrimination et de harcèlement envers des agents.

La Direction de l'entreprise choisie d'intimider les militants qui se battent au quotidien pour la défense des cheminots, en espérant les faire taire...!!!

La Direction de l'ELT a été condamnée à 5 reprises en 2014 pour discrimination syndicale et harcèlement... mais rien ne les arrête !!!

Il y a 3 ans, les pratiques de ces mêmes dirigeants nous ont conduit à faire condamner l'entreprise qui avait illégalement licencié une cheminote en CDD ! Nous avons obtenu sa réintégration et la requalification de son contrat en CDI.

S'attaquer à un représentant syndical, c'est s'attaquer aux droits de tou(te)s les chemino(te)s. S'attaquer et vouloir sanctionner un militant tel que Régis RAGON est un message envoyé aux autres militants, toutes OS confondues...

TAISEZ-VOUS, ou nous vous ferons taire !!!

On pourrait en rire si ce n'était pas aussi grave !!! Aujourd'hui, la Direction utilise les mêmes méthodes que les patrons voyous qui nient l'exercice du droit syndical, nient le droit des salariés à être défendus.

Il est hors de question de laisser faire une Direction revancharde qui se permet de sanctionner sur la base de fausses accusations proférées sous couvert de l'anonymat. Halte à l'injustice !!!

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS,
A QUI LE TOUR DEMAIN ???!!!!**

Un préavis de grève CGT—SUD Rail—FO sera déposé et couvrira la période du **Mardi 10 février 2015 à 20h00** au **Jeudi 12 février 2015 à 08h00**

TOUS ENSEMBLE AVEC REGIS

LE 11 FEVRIER A 13H